

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
11 mai 2017**

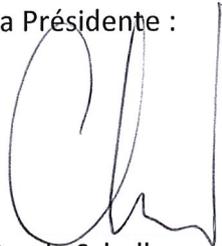
**Présidence : Mme Carole Schelker**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à engager l'entreprise HRS pour la réalisation de la phase 2 de son offre à savoir jusqu'à l'obtention du permis de construire du complexe sportif régional de Borné-Nau tel que décrit dans le préavis n° 581/16.
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 900'000.- ; le compte no 9143.07.1 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article 4 : de ne pas amortir cet investissement mais de l'activer au bilan dans l'attente du crédit de construction final du centre sportif régional.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2017.

La Présidente :



Carole Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich